



DEMANDE DE DÉROGATION 2026/2027 par rapport à l'Article 12
du Règlement des Championnats Seniors du District de la Somme de Football

Rappel du tableau des obligations pour les équipes évoluant de la D1 à la D4 Seniors

Nouvelle Proposition				
Niveau	Nombre d'équipes Seniors à avoir	Nombre de Points à obtenir en équipes de jeunes	Obligation minimum pour le club	Complément Possible
D1	2 équipes	2	1 équipe en foot à 11	1 équipe en foot à 8 <u>ou</u> 1 équipe en foot à 11 <u>ou</u> 2 équipes en entente (foot à 8 ou 11)
D2	2 équipes	1,5	1 équipe en foot à 8 <u>ou</u> 1 équipe en foot à 11	1 équipe en foot à 8 en entente <u>ou</u> 1 équipe en foot à 11 en entente <u>ou</u> 1 équipe U9 non en entente
D3	1 équipe	1	1 équipe en entente en foot à 8 <u>ou</u> 1 équipe en entente en foot à 11	1 équipe en entente en foot à 8 <u>ou</u> 1 équipe en entente en foot à 11 <u>ou</u> 1 équipe U7 ou U9 non en entente
D4	1 équipe	0,5	1 équipe U7 non en entente <u>ou</u> 1 équipe U9 non en entente <u>ou</u> 1 équipe en entente (foot à 8 ou 11)	

Cette demande de dérogation doit être faite avant le **30 septembre** de la saison en cours.

Le Club de évoluant en

demande à bénéficier de cette dérogation pour la saison 20__ - 20__

Cout de la demande de Dérogation

- ☐ D1 : 200 €
- ☐ D2 : 150 €
- ☐ D3 : 100 €
- ☐ D4 : 50 €

En état de cause, le club ayant demandé la dérogation ne pourra pas accéder à la division supérieure à l'issue de la saison mais pourra par contre descendre en division inférieure (d'une seule division seulement).

Date :

Signature du Président et cachet du club